

**TABLEAU COMPARATIF DES LÉGISLATIONS
SUR L'AVORTEMENT
DANS L'UNION EUROPÉENNE**

Janvier 2019

Centre de documentation du Planning Familial

4, square Saint-Irénée • 75011 Paris

Tel +33(0)1 48 07 29 10 • Fax +33(0)1 47 00 79 77

docinternationale@planning-familial.org • www.planning-familial.org

Allemagne	Autriche	Belgique
------------------	-----------------	-----------------

Législation	Loi de 1995. Illégale mais tolérée. Changements en 2010		Loi de 1974		Loi de 1990. Loi du 15 octobre 2018	
Sanctions pénales*	Oui. Retrait d'un article du code pénal en débat		Oui		Oui	
Clause de conscience	La constitution garantie la liberté de conscience*		Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger		Oui. Obligation d'en informer la femme	
Délais**	12 semaines	>12 semaines	3mois - cf. Commentaires	> 3 mois	12 semaines	>12 semaines
Indications	Sur demande et en cas de viol	Indications médicales et/ou sociales	Sur demande	Indications médicales et mineures <14 ans	Sur demande	Indications médicales
Conditions	Certificat d'entretien obligatoire (sauf en cas de viol) dans un centre de conseil. 2ème avis médical > à 12 sem.		Entretien	Avis médical	Entretien obligatoire. Conseil et intervention dans le même lieu (>12 sem. : deux médecins)	
Autorisation parentale	Discernement reconnue à 16 ans, rarement avant 14 ans**		Non		Cf. commentaires	
Délai de réflexion	3 jours pleins***. Même pour indications médicales, depuis 2010		Non		6 jours	
Prix payé par la femme			Prix diffère selon secteur public ou privé		Clinique agréée : 3,60 € si la femme est assurée*	
Qui paye l'IVG? (2012)	La femme pour IVG sur demande (sauf revenus faibles)		L'Etat si une indication est précisée, sinon la femme		L'Etat en partie	
Mifégyne	Oui, depuis nov. 1999 -> 9 SA		Oui, depuis déc. 1999*		Oui, depuis juil. 2000 -> 7 SA	
Commentaires	<p>*Accès doit être garanti. **Pour les mineures, dispositions relatives aux actes médicaux. ***Le médecin doit informer la femme sur les conséquences médicales et psychologiques de l'IVG.</p> <p>Une association propose des IVG aux femmes de pays où l'IVG est interdite (Ciocia Basia) surtout la Pologne.</p>		<p>En Autriche, dans la loi, la grossesse débute à la fin de l'implantation (le délai est donc légèrement > à 3 mois). En pratique les IVG sont pratiquées jusqu'à 12 SA. * Seulement dans les hôpitaux et cliniques. Dans 4 régions pas d'avortement dans les hôpitaux publics. Difficile à obtenir hors des grandes villes.</p>		<p>Conseils obligatoires sur les alternatives à l'avortement. Pour les mineures, dispositions régissant l'intervention d'un médecin. (Faculté de discernement reconnue à 14 ans). * Aide médicale d'urgence possible.</p> <p>Oct 2018 : retrait du code pénal mais pas de dépénalisation. Délai d'entrave à l'ivg créé, punissable</p>	

(*concerne l'ivg pratiquée hors cadre légal, avec consentement de la femme)

(**Les indications de délais sont données en semaines ou mois de grossesse, et non en durée d'aménorrhée)

Bulgarie	Chypre	Croatie
-----------------	---------------	----------------

Législation	Décret de février 1990. Amendement en octobre 2000		Loi de 1974, amendée en 1986 Loi de mars 2018		Loi de 1978	
Sanctions pénales*	Non				Oui	
Clause de conscience	Non mentionnée dans la loi				Oui	
Délais**	12 semaines	> 12 semaines*	12 semaines	19 semaines	10 semaines	> à 10 semaines
Indications	Sur demande	Indications médicales	Sur demande	en cas de viol	Sur demande	Indications médicales, viol
Conditions	Accord d'une commission médicale pour les indications médicales.		consultation médico-psychologique obligatoire. Pour le viol l'obligation d'un certificat de police a été retirée		Dans hôpital ou structure agréée avec service de gynécologie obstétrique	Commission (médecins dont 1 gynéco, et travailleurs sociaux)
Autorisation parentale	Oui jusqu'à 18 ans ou pour les femmes avec handicap mental		Oui		Oui, jusqu' à 16 ans*	
Délai de réflexion	Non				Oui, 6 jours	
Prix payé par la femme	100 €				Prise en charge si faibles revenus ou si grossesse sur DIU	
Qui paye l'IVG? (2012)	Gratuite**				La femme	
Mifégyne	2013		Non		Non	
Commentaires	* Possible au-delà de 20 semaines si la vie de la femme est en danger ou pour malformation fœtale sévère. ** Pour les moins de 16 ; les plus de 35 ans ; sur indication médicale; en cas de viol ; femme assurée sociale.				Droit limité, clause de conscience dans les hôpitaux qui ont pourtant obligation de les pratiquer. Beaucoup d'avortements illégaux, médicalement sûrs, dans le privé. * < 18 ans : Autorisation pour l'anesthésie générale. Mars 2017: Le conseil constitutionnel réaffirme le droit à l'avortement sur demande, avec obligation pour le gouvernement de réactualiser la loi dans les 2 ans.	

Danemark	Espagne	Estonie
----------	---------	---------

Législation	Lois de 1973, 1995 consolidée en 2008. Loi sur la santé en nov. 2014		Loi de mars 2010, appliquée en juillet. Loi de sept. 2015		Loi de 1998, amendée en 2009 et en fév. 2015	
Sanctions pénales*	Oui, pas pour la femme		Oui			
Clause de conscience	Oui		Oui. Recours individuel. Accès à la prestation garantie. Recours en augmentation dans le public			
Délais**	12 semaines	>12 semaines	14 semaines	>14 semaines*	12 semaines	>12 semaines
Indications	Sur demande	Indications médicales et/ou sociales viol	Sur demande. Consentement écrit	Indications médicales	Sur demande	Indications médicales *
Conditions	> 12 semaines consultation d'une commission		Information préalable à l'IVG	Accord de 1 ou 2 médecins selon indications	Demande écrite de la femme, entretien obligatoire	Accord de 2 gynécologues et professionnel.le de santé ou social.e
Autorisation parentale	Oui, jusqu'à 18 ans. Cf. commentaires		Oui, jusqu'à 18 ans depuis sept. 2015		non, depuis mars 2015	
Délai de réflexion	Non		Oui, 3 jours		Non	
Prix payé par la femme	Gratuit		3% des avortements sont gratuits		1/3 du prix pour IVG sur demande. Aide possible si difficulté	
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat		Sécurité sociale. Sinon le prix varie selon les délais		L'Etat pour raison médicale	
Mifégyne	Oui, depuis avril 2000 -> 8 SA		Oui, depuis fév. 2000		Oui, depuis 2005, jusqu'à 63 jours	
Commentaires	Pour les mineures, une commission ad hoc peut aller contre le refus des parents et même décider que l'accord parental n'est pas nécessaire. Depuis 2004, IVG possible pour les non résidentes. Les hôpitaux locaux obligés de recevoir les femmes pour les IVG jusqu' à 12 semaines.		*-> 22 sem. : malformation fœtale (avis de 2 médecins) ou risque santé de la femme (1 médecin). Sans limite : anomalie foetale grave et incurable (comité).		* -> 22 semaines. Malformation foetale, risque pour la santé de la femmes ou si les femmes < 15 ans ou > 45 ans.	

	Finlande		France		Grèce	
Législation	Lois de 1970, 1978 et 1985 et 2001		Loi de 2001. Loi du 26 janvier 2016		Loi de 1986	
Sanctions pénales*	Oui		Oui, mais pas la femme		Oui	
Clause de conscience	Non mentionnée dans la loi		Oui. Mais obligation d'orienter la femme vers un.e autre professionnel.le		Oui, sauf en cas de danger pour la femme (art. 31 loi de 2005)	
Délais**	12 semaines*	>12 semaines**	12 semaines	>12 semaines	12 semaines	>12 semaines*
Indications	Indications sociales et viol	Indications médicales	Sur demande*	Indications médicales	Sur demande	Indications médicales et viol
Conditions	Accord de 2 médecins. 1 médecin si < 17ans ou > 40 ans ou 4 enfants. Conseil sur la contraception obligatoire.		>12 sem. : avis consultatif d'une équipe pluridisciplinaire		Pratiquée par un médecin et un anesthésiste	Avec certificat médical (pas pour le viol)
Autorisation parentale	Non		Non. Entretien obligation et accompagnement d'une personne majeure de leur choix		Oui, jusqu'à 18 ans	
Délai de réflexion	Non		Supprimé depuis janvier 2016		Non	
Prix payé par la femme	Participation de la femme		Intervention prise en charge à 100% par la sécurité sociale depuis mars 2013**		Public : gratuit Privé : variable	
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat et la femme				Sécurité sociale en partie	
Mifégyne	Oui, depuis mai 2000		Oui, en 1987. ->7 SA et -> 9 SA en hôpital ou clinique		Oui, depuis 2001	
Commentaires	*Autorisée jusqu'à 20 semaines pour les mineures < 17 ans. **Jusqu'à 24 semaines: risque foetal. Sans limite : vie de la femme.		*IVG instrumentale possible en centre de santé. **Aide médicale d'Etat pour les femmes sans sécurité sociale. *** Aussi par les sages-femmes. Fév. 2017 : délit d'entrave à l'IVG (pénalisation de sites internet de désinformation)		*->19 semaines en cas de viol ; 24 semaines: anomalie foetale ; Sans limite: vie de la femme ou dommage sérieux et durable pour sa santé physique ou mentale ou problème foetal grave.	

Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie
---------	---------	--------	----------

Législation	Loi de 1992 et 2000		Lois antérieures abrogées. Loi du 01 janvier 2019		Loi de 1978		Loi de 2002	
Sanctions pénales*	Oui		Oui		Oui		Oui	
Clause de conscience	Oui		Oui mais obligation d'orienter la femme vers un.e autre professionnel.le		Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger *			
Délais**	12 semaines	> 12 semaines*	12 semaines	> 12 semaines	90 jours	> 90 jours	12 semaines	>12 semaines*
Indications	"Crise grave" définie par la femme et viol	Indications médicales et/ou sociales	Sur demande	Indications médicales	Indications sociales et/ou médicales	Indications médicales	Sur demande et viol	Indication médicale Accord Conseil médical
Conditions	2 entretiens obligatoires	Avis de 2 médecins	Pratiquée par un médecin volontaire, répertorié*	Avis de 2 médecins dont un gynéco-obst	Consultation préalable d'un médecin		Entretien obligatoire (aspects moraux, risques...) Dans un centre médical privé agréé ou public	
Autorisation parentale	Oui, jusqu'à 18 ans		Non		Oui, jusqu'à 18 ans. Recours possible au juge des tutelles		Oui, jusqu'à 16 ans**	
Délai de réflexion	3 jours		3 jours sauf urgence		7 jours, sauf urgence		3 jours	
Prix payé par la femme			Gratuit		Gratuit		La femme, sauf raison médicale	
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat pour raison médicale				L'Etat			
Mifégyne	Oui depuis mai 2012**		Oui, jusqu'à 9 sem. de grossesse		En 2009, dans le cadre hospitalier		Oui, depuis 2008 jusqu'à 63 jours	
Commentaires	*18 sem. : incapacité de la femme ou mineure ; 24 sem. : malformation fœtal ; Sans limite: vie de la femme ou risque fœtal vital. **La clinique l'utilisant a fermé en 2013 sous pression politique. Janvier 2012 : nouvelle constitution décrète la protection de l'embryon dès la conception. Depuis 2017 : politique nataliste active.		* Peu de médecins se sont portés volontaires. Manque de formation également mentionné. Mai 2018 : Abrogation du 8ème amendement de la constitution par référendum, permettant la libéralisation de l'avortement		*70% des médecins y ont recours. Dans certaines régions, aucun établissement ne pratique l'IVG. Mars 2017 : Comité des droits de l'homme des N.U. exhorte le gouvernement d'appliquer la loi.		*Jusqu'à 22 semaines. **Recours possible auprès du tribunal pour orphelins.	

Lituanie	Luxembourg	Malte
-----------------	-------------------	--------------

Législation	Loi de 1955, réglementation ministérielle en 1987, décret de 1990 et de 1994		Loi de 1978, décembre 2012, 22 décembre 2014*		Code pénal amendé en 2003. Illégale
Sanctions pénales*	Oui, pas pour la femme		Oui, sanction pécuniaire pour la femme		Oui
Clause de conscience	Non mentionnée dans la loi*		Oui pour tous les professionnel.le.s de santé		
Délais**	12 semaines	>12 semaines	12 semaines	> 12 semaines**	
Indications	Sur demande	Indications médicales	sur demande	Indications médicales	
Conditions	Consultation obligatoire. Infos sur les risques. Accord du mari recommandé non obligatoire. Demande écrite de la femme		<12 sem. : consultation d'un médecin. >12 sem. : avis de 2 médecins Dans un établissement agréé		
Autorisation parentale	Oui, jusqu'à 16 ans**		Oui, mais possibilité de secret si accompagnée d'une personne majeure***		
Délai de réflexion	Non, mais dans la pratique, attente de 10 à 12 jours		3 jours		
Prix payé par la femme	Remboursé pour indication médicale par assurance obligatoire				
Qui paye l'IVG? (2012)			Remboursée par la Sécurité Sociale si assurée		
Mifégyne	Non		Oui, depuis janv. 2001****		Non
Commentaires	*De +en + de médecins refusent par conviction religieuse. **Recommandée jusqu' à 18 ans, mais non obligatoire. Dans les faits presque toujours demandée. ***Accès limité pour les ados et les femmes sans ressource. Oct. 2017 : Projet de loi visant à restreindre l'accès à l'avortement.		* Retrait du code pénal en 2014. **Sans limite: menace grave pour la santé ou la vie de la femme ou de l'enfant à naître.***Entretien psycho social obligatoire + demande écrite. **** Depuis 2009 accessible dans les CPF -> 7 SA. Depuis 2014 par généraliste en cabinet privé si convention avec un hôpital.		A obtenu un protocole sur l'avortement dans le traité d'adhésion à l'Union Européenne pour garantir le maintien de cette absente de législation.

	Pays-Bas	Pologne		Portugal	
Législation	Loi de 1981 - Décret de 1984	Loi de 1993 amendée en 1997		Loi d'avril 2007. Loi de juillet 2015	
Sanctions pénales*	Oui, mais pas la femme	Oui, mais pas la femme		Oui, mais pas la femme	
Clause de conscience	Oui, obligation d'en informer la femme	Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger. Obligation d'orienter la femme		Oui. Fin du registre des médecins objecteurs (depuis juillet 2015)	
Délais**	Pas de délai mentionné. Dans le code pénal : viabilité du fœtus (24 sem. Dans la pratique : 22 sem.)	12 semaines	> 12 semaines	10 semaines	> 10 semaines
Indications	Indications sociales	Viol	Indications médicales	Sur demande	indications médicales et viol*
Conditions	Dans les hôpitaux et les cliniques autorisées, par un médecin seulement. Doit s'assurer du libre choix de la femme	Viol : attestation du procureur Indications médicales : autorisation de 2 médecins autres que celui qui pratique l'intervention		Certificat médical d'un médecin différent de celui qui pratique l'IVG. Consentement écrit de la femme. Pratiquée en structure agréée.**	
Autorisation parentale	Non*	Oui jusqu'à 18 ans		Oui, jusqu'à 16 ans***	
Délai de réflexion	5 jours (sauf s'il existe un risque grave pour la santé de la femme)	Non		3 jours	
Prix payé par la femme		Légale : gratuite		participation de la femmes depuis juillet 2015	
Qui paye l'IVG? (2012)	Remboursée, pour les résidentes	L'Etat		L'Etat	
Mifégyne	Oui, depuis janv. 2000**	Non		Oui, depuis février 2006	
Commentaires	*Loi sur le "contrat de soins médicaux" (entre 12 et 15 ans, autorisation nécessaire sauf si demande du secret). Directives concernant les mineures de l'association des médecins pratiquant des IVG. **Depuis mai 2009: n'est plus permis pour grossesse précoce (16 jours) hors clinique agréée. Nov. 2017 : Retrait d'un projet de loi élargissant les conditions d'accès à l'avortement.	Accord écrit de la femme et du représentant légal pour la mineure. Application de la loi très restrictive. 2007 et 2012 : Pologne condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Janvier 2018 : projet de loi de libéralisation rejeté. Juillet 2018 : gel d'un projet de restriction de la loi (pour malformation foetale) après une vaste mobilisation nationale et internationale.		* Jusqu'à 16 sem. : pour viol, 24 sem. : pour risque fœtal, sans limite : vie de la femme. **Entretien psychologique obligatoire depuis juillet 2015. *** En cas d'urgence si l'accord ne peut être obtenu, le médecin prend la responsabilité de le pratiquer. Dans la pratique accès à l'avortement difficile dans le public.	

Rép. Tchèque	Roumanie	Royaume -Uni
--------------	----------	--------------

Législation	Loi de 1986 - Règlementation ministérielle en 1992		Loi de déc. 1996, amendée et complétée par code pénal en 2009		Loi de 1967, amendée en 1990. Non appliquée en Irlande du Nord (loi de 1861)
Sanctions pénales*	Oui		Oui, mais pas pour la femme		Non, depuis le 13 mars 2017
Clause de conscience	Oui depuis 2011, loi sur les services médicaux		Absence mentionnée dans la loi*		Oui. Recours interdit si la vie de la femme est en danger
Délais**	12 semaines	24 semaines	14 semaines	> 14 semaines	24 semaines > 24 semaines pour raisons médicales (rare)
Indications	Sur demande*	Indications médicales	Sur demande	Risque pour la vie de la femme ou risque fœtal	Indications sociales et/ou médicales
Conditions	Consentement écrit, entretien obligatoire pré et post IVG et accord d'un médecin		Pratiquée par des obstétriciens ou gynécologues		Attestation de 2 médecins pour raison médicale
Autorisation parentale	Oui, jusqu'à 16 ans. Entre 16 et 18 ans les parents sont informés		Oui, jusqu'à 18 ans		Oui. <16 ans (Loi concernant les actes médicaux). Les médecins peuvent passer outre l'autorisation
Délai de réflexion	Non		En 2013, proposition d'un délai de réflexion de 5 jour, rejetée.		Non
Prix payé par la femme	Sur demande de 60 à 200€				Gratuit par NHS (95% des cas)* Privé : payant
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat pour indication médicale sinon la femme		Gratuit en cas de difficultés économiques		L'Etat ou la femme
Mifégyne	Oui, depuis juin 2014 Non remboursée		Oui, en 2008		Oui, depuis 1991
Commentaires	*Au moins 6 mois entre 2 IVG sauf si > 35 ans ou 2 enfants ou viol. Pas d'accès à l'IVG pour les femmes non résidentes sauf si risque pour leur vie. Possibilité d'un mini avortement jusqu'à 6 semaines ("régulation menstruelle").		* Pratique abusive sans base légale, selon un code adopté par une association de médecins (recours fréquent, surtout en milieu rural).		Ouverture en 2012 de la 1ère clinique en Irlande du Nord (Marie Stopes) pour l'avortement médicamenteux. *Depuis juin 2017 pour les femmes d'Irlande du Nord aussi. En oct : les voyages quand cas difficile. Juin 2018 : la cour suprême refuse de trancher sur l'accès à l'avortement en Irlande du Nord après l'abrogation du 8ème amendement par référendum en Irlande .

Sources : Textes de lois ; Articles de presse 2018; <http://sexualrightsdatabase.org/countries;>
[http://worldabortionlaws.com/map/ ...](http://worldabortionlaws.com/map/)

	Slovaquie	Slovénie	Suède
--	------------------	-----------------	--------------

Législation	Loi de 1986, amendée en 1999. Décret en 2009		Loi de 1977		Loi de 1974, amendée en 2007	
Sanctions pénales*			Oui, mais pas pour la femme		Oui	
Clause de conscience	Oui, dans la constitution depuis 1993				Non, confirmé en janvier 2017	
Délais**	12 semaines	>12 semaines	10 semaines	>10 semaines	<18 semaines*	>18 semaines**
Indications	Sur demande	Indications médicales ou viol	Sur demande	Indications médicales	Indications sociales	Indications médicales
Conditions	Entretien obligatoire depuis 2009*. Au moins 6 mois entre 2 IVG sauf si > 35 ans ou 2 enfants ou viol		>10 sem. : Commission pluridisciplinaire de 2 personnes		<18 sem. Entretien ; >18 sem. : Office National de la Santé	
Autorisation parentale	Oui, avant 18 ans		Oui*		Non	
Délai de réflexion	Non, en débat. Dans les faits : 48 h		Non		Non	
Prix payé par la femme	Sur demande, payant sinon gratuit				Participation de la femme	
Qui paye l'IVG? (2012)	L'Etat pour raison médicale sinon la femme		La femme		L'Etat	
Mifégyne	Non, en débat		2013		Oui, depuis 1992	
Commentaires			*Sauf si la mineure est reconnue émancipée		*Avant 12 semaines, sur demande. **Jusqu'à 22 semaines (viabilité du fœtus), Sans limite: vie de la femme. Janv. 2008 : IVG autorisée pour les femmes étrangères. En 2015, Comité Européen des droits sociaux rejette une demande d'un droit à la clause de conscience. En janv. 2017, rejet d'une plainte d'une sage femme pour discrimination (absce de clause de conscience). Avril : elle porte son cas à la cour européenne des droits de l'homme.	